**Notice explicative**

Comme vous avez pu le constater, il y a des informations pour lesquelles nous avons mis des \*.

Voici l’aide pour compléter ces renseignements tel que cela nous est demandé sur les contrats :

Type d’employeur :

Code 11 : Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l’alsace-Moselle

Code 12 : Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés

Code 13 : Entreprises dont les salariés relèvent de la mutualité agricole

Code 14 : Profession libérale

Code 15 : Association

Code 16 : Autre employeur privé

Employeur spécifique :

Code 1 : Entreprise de travail temporaire

Code 2 : Groupement d’employeurs

Code 3 : Employeur saisonnier

Code 4 : Apprentissage familial : l’employeur est un ascendant de l’apprenti

Code 0 : Aucun de ces cas

Code NAF :

Nomenclature d’acticités correspondant à l’acticité principale de l’établissement

Code IDCC :

1996 : Convention Collective de la pharmacie d’officine

Effectif salarié de l’entreprise :

L’effectif de l’entreprise dans sa globalité

Situation avant contrat : Diplôme et titre de l’apprenti :

Code 1 : Scolaire Code 41 : BAC Pro

Code 2 : Prépa apprentissage Code 42 : BAC Général

Code 3 : Etudiant Code 43 : BAC Technologique

Code 4 : Contrat d’apprentissage Code 49 : Autre diplôme niveau BAC

Code 5 : Contrat de professionnalisation Code 54 : Brevet Technicien Supérieur

Code 6 : Contrat aidé Code 55 : Diplôme Universitaire Technologie

Code 7 En formation au CFA avant signature d’un contrat Code 61 : Master 1ère année

Code 8 : En formation au CFA sans suite à une rupture Code 62 : Licence Pro

Code 9 : Stagiaire de la formation professionnelle Code 63 : Licence Générale

Code 10 : Salarié Code 69 : Autre diplôme ou titre Bac +3 ou 4

Code 11 : en recherche d’emploi Code 71 : Master Pro/DESS

Code 12 : inactif Code 72 : Master Rech/DEA

Code 73 : Master indifférencié

Code 74 : Dipl.Ingénieur/Ecole de commerce

Code 79 : Autre diplôme Bac + 5

Code 80 : Doctorat

Dernière année ou classe suivie :

Code 01 : l’apprenti a suivi la dernière année du cycle et a obtenu son diplôme

Code 11 : l’apprenti a suivi la 1ère année du cycle et l’a validée (non diplômante)

Code 12 : l’apprenti a suivi la 1ère année du cycle et ne l’a pas validée

Code 21 : l’apprenti a suivi la 2ème année du cycle et l’a validée (non diplômante)

Code 22 : l’apprenti a suivi la 2ème année du cycle et ne l’a pas validée

Code 31 : l’apprenti a suivi la 3ème année du cycle et l’a validée (non diplômante)

Code 32 : l’apprenti a suivi la 3ème année du cycle et ne l’a pas validée